

-----  
**MAIRIE DE LAVALDENS**  
-----

38350 LA MURE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL N°3/2017**  
**Du 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAVALDENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHATTARD Arnaud, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **26 juin 2017**

Présents : BARD Jean-Blaise, CHATTARD Arnaud, EYMERI Françoise, LENOIR Guillaume, LENOIR Yves-Jean, MISTRAL Yves, POURVIS Jean-Michel, SEXTON Pascale, TODESCHINI Jean-Pierre.

Absents excusés : BASSET Jérôme, FALCO Lucas.

Pouvoirs :

MISTRAL Yves a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, CHATTARD Arnaud, déclare la séance ouverte à 18h30

**1. APPROBATION du dernier compte rendu du CM du 13 avril 2017**

Le dernier compte rendu est approuvé et signé à l'unanimité.

**2. CENTRE LHC Moulin Vieux – Présentation du projet –**

Madame et Monsieur Lemaire du centre LHC Moulin Vieux, arrivés sur la commune l'été 2015 avaient demandé par courrier à Monsieur le Maire, une audience lors du prochain conseil municipal afin d'exposer leurs réalisations passées et leurs projets actuels.

Ils ont exprimé certaines difficultés de départ qui ont un temps, bloqué leur développement. Mais aujourd'hui, dans un mouvement de reprise, et particulièrement depuis début 2017, leurs objectifs sont particulièrement accés sur l'accueil des enfants (classes de découvertes, équithérapie, création d'une serre avec projet pédagogique) et relance des activités montagne. Pour mener à bien tous ces projets ils souhaitent acquérir ou louer des terrains à proximités du centre. Ils précisent que la mise aux normes pour l'accueil des personnes avec handicap est un gros investissement dont ils ont fait évalué le montant à 260.000€.

**3. SENATORIALES 2017 : désignation des délégués, suppléants et délégués supplémentaires, membres du collège électoral élisant les sénateurs le 24 septembre 2017.**

Après avoir mis en place le bureau électoral, le maire propose au conseil municipal de :

**-procéder** à l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017. Pour l'élection des suppléants, en cas d'égalité des suffrages, c'est la priorité d'âge qui prime.

**Après le vote les résultats sont proclamés :**

Est élu délégué :

M. CHATTARD Arnaud a été élu délégué avec 9 voix

Sont élus suppléants :

Mme EYMERI Françoise, suppléante avec 9 voix

Mme SEXTON Pascale, suppléante avec 9 voix

M. BARD Jean Blaise, suppléant avec 9 voix

#### **4. Délibération Proposition d'aide financière Crèche de la Morte**

Monsieur le Maire présente un courrier envoyé par Madame La Directrice du Multi-Accueil dans lequel elle fait appel au soutien des communes, dont certaines familles bénéficient de leur structure et notamment du transport entre Nantes-en-Rattier et La Morte. La commune de Lavaldens a deux jeunes enfants qui fréquentent régulièrement l'association « les Bout'Choux ».

Malgré les subventions importantes de la commune de La Morte, de la mise à disposition des locaux, des subventions de la Communauté de Communes et du Département, ce n'est pas suffisant pour équilibrer le budget de l'association.

Après délibération, dans une démarche solidaire et de soutien d'une politique petite enfance de qualité le Maire met au vote la proposition suivante :

- 300€ par an et par enfant résident sur la commune de Lavaldens et fréquentant régulièrement la structure. Avec un minimum de 500€ par an pour les années à venir avec ou sans enfant.

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

#### **5. Adhésion contribution saison 2017/2018 Office du Tourisme Alpe du Grand Serre**

Cotisation annuelle pour le Gite Communal

Monsieur le Maire présente les tarifs de la cotisation annuelle et propose de renouveler l'adhésion à l'Office du Tourisme pour la saison 2017/2018 sur la base de la **Formule Basique de 85.00€**  
Il met au vote cette proposition.

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

#### **6. DM Matériel informatique**

Monsieur Le Maire expose les besoins en matériel informatique nécessaire au bon fonctionnement de la wifi ainsi que le renouvellement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie. Afin d'honorer leur coût, l'installation et la maintenance pour un montant maximum de 3000.00€, il est nécessaire de créer une nouvelle opération et donc de prendre une décision modificative afin d'alimenter ce compte. Pour cela,

Monsieur le Maire propose de procéder de la manière suivante :

- Création de la nouvelle opération 2017-07 désignée : « Matériel informatique »
- Débit 3000.00 € au 2313/23 opération 2017-05 « Clocher de Moulin Vieux » (solde 126 816 €)
- Crédit 3000.00€ au 6156 opération 2017-07 « Matériel informatique »

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

#### **7. Délibération Travaux ONF**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'ONF concernant des travaux de maintenance, d'infrastructure et touristiques pour l'année 2017.

Après l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas accepter ce devis et de reprendre la discussion avec L'ONF lors de la réunion d'automne concernant l'inventaire forestier.

**Vote** : Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de ne pas accepter ce devis.

## **8. Délibération Enquêteur chemin Mazoirs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser une enquête publique pour le déclassement d'une partie d'un chemin des Mazoirs entre les propriétés de M. Porte Faure, M. Gattel et M. Fiat. Elle aura lieu du 03 au 17 août 2017.

Après l'exposé du Maire et délibéré, le conseil municipal décide de nommer **Monsieur SERT Léon commissaire enquêteur.**

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

## **9. Délibération Demande de subventions « Souvenir Français Valbonnais : Tombes et Monuments**

Monsieur Le Maire expose le projet d'entretien et de rénovation des tombes et monuments du Souvenir français sur notre commune, ainsi que de la pose de plaques.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de faire des demandes de subvention auprès de l'ONAC et du SF.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne pouvoir au Maire et l'autorise à faire les démarches de demande de subvention auprès de l'ONAC et du SF.

**Vote** : POUR à l'unanimité.

## **10. Délibération et Convention Constitutive d'un groupement de commande entre communes**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que dans le cadre de la mise en place d'un marché à bons de commande, et pour permettre aux communes de bénéficier de ce marché, il est proposé aux communes de créer un groupement.

Ce groupement a pour but de préparer le marché à bons de commande, de lancer la consultation des entreprises et de sélectionner le titulaire du futur marché.

Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché, et chaque membre du groupement, chaque collectivité, signera un acte d'engagement avec le candidat retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve la convention constitutive du groupement avec les communes de : Cholonge, Cognet, Laval dens, Laffrey, Marcieu, Mayres-Savel, Monteynard, La Motte d'Aveillans, La Motte St Martin, Nantes en Rattier, Notre Dame de Vaulx, Oris en Rattier, Ponnassas, Prunières, St Arey, St Honoré, St Jean de Vaulx, Sousville, Susville, Villard Saint Christophe.

- accepte que la commune de Prunières soit coordonnatrice du groupement,
- accepte que les frais de publicité de la consultation, soit répartis entre les membres du groupement,
- désigne **M. CHATTARD Arnaud** comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement, et **M. BARD Jean-Blaise** comme membre suppléant,
- charge Monsieur le maire de toutes démarches en vue de faire aboutir ce projet.

**Vote** : Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité**.

## **11. Délibération demande subventions à la Région pour l'aire de stationnement**

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil est invité à se prononcer sur une demande de subventions concernant le projet de **l'aire de stationnement au Fontagneu**. Projet qui a été délibéré et voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 22 septembre 2016.

Projet des travaux de construction :

Imputation sur la section d'investissement du budget communal : compte 2313 / 53611.52 € HT

Montant attendu par la Région : 10962.00 €

Montant attendu par le Département 35886,91 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Réitère l'utilité d'une aire de stationnement et des travaux qu'elle incombe,
- Sollicite l'aide de la Région et du Département
- Charge Monsieur le Maire de toutes démarches en vue de faire aboutir ce projet.

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

## **12. Délibération dissolution du Syndicat mixte des Valmontheys**

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral n°38-2016 -12-26-008 du 26 décembre 2016, il a été mis fin aux compétences du Syndicat mixte du Valmontheys au 31 décembre 2016.

A compter du 1er janvier 2017 l'activité du syndicat doit se limiter aux opérations nécessaires à sa liquidation.

M. le Préfet de l'Isère prononcera la dissolution dans un deuxième arrêté lorsque le comité syndical et les conseils des collectivités membres auront :

- accepte les conditions de répartition de l'actif et du passif,
- approuve le compte administratif 2016 et approuvé le compte de gestion 2016 au plus tard le 30 juin 2017
- et charge la Communauté de Communes de La Matheysine de conserver les archives du syndicat.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote ces conditions de dissolution.

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

## **13. DM écriture d'ordre demandée par Madame la Trésorière au Budget EAU**

Madame la Trésorière a constaté un dépassement de crédits budgétaires de 0.12 € sur le BUDGET EAU. Il convient de régulariser par décision modificative sous la forme suivante:

Comptes concernés :

Dépense de Fonctionnement
---------------------------

042 article 6811	+0.12 cts
------------------	-----------

023	-0.12 cts
-----	-----------

---

Recette Investissement
------------------------

040 article 28158	+0.12 cts
-------------------	-----------

021	-0.12 cts
-----	-----------

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

#### **14. Travaux divers sur la commune – Entreprise Arnaud Lemerrier**

Le Maire expose que du fait qu'avec la Commune de la Morte la collaboration n'a pas pu se faire pour des raisons de personnel, nous avons reçu la proposition de l'entreprise M. Arnaud Lemerrier, d'effectuer les travaux divers.

Proposition :

- Sur une base de 36,25 €/l'heure
- 144 heures/ an soit 18 journées de 8 heures.
- à répartir d'avril à octobre à raison de 2,5 jours par mois.
- Avec mise à disposition d'un camion benne 3T500 comprise,
- ainsi que l'outillage de maçonnerie et divers outils électroportatifs.

Après délibéré, le Maire met au vote cette proposition.

**Vote** : Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'**unanimité** cette proposition.

#### **15. Questions diverses**

Sont abordés :

Les travaux d'entretien des routes ainsi que le fauchage à prévoir pour l'année prochaine.

Séance levée à 21h00